

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 2 avril 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est/sont absents à cette séance :

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-04-149

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.3 Demande d'appui de la FADOQ-Richelieu-Yamaska.

5.9 Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (Parc Donald Martin)

5.10 Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (Centre sportif)

17.2 Résolution pour demander un accès à la base de données des urgences environnementales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Demande de participation financière de la PRO
 - 4.2 - Demande du Centre de Bénévolat d'Acton Vale
 - 4.3 - Demande d'appui de la FADOQ-Richelieu-Yamaska
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription d'une élue au 13e congrès annuel des Villages-Relais
 - 5.3 - Renouvellement de l'adhésion - Fédération des Villages-Relais
 - 5.4 - Résolution pour mandater la firme EXP pour des services professionnels pour la surveillance des travaux - rue Bernier
 - 5.5 - Résolution pour mandater Cain Lamarre pour la rédaction d'une mise en demeure
 - 5.6 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Domaine du Cap
 - 5.7 - Demande de commandite pour la Fête nationale du Québec du 21 juin 2024 par CÉLÉBRONS ENSEMBLE
 - 5.8 - Résolution pour adopter le plan de sécurité civile mis à jour
 - 5.9 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (parc Donald-Martin)
 - 5.10 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (Centre sportif)
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
 - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
 - 9.2 - Résolution pour autoriser la trésorière à effectuer un transfert budgétaire - Projet Marc-Aurèle
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
- 12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du salaire des juges suite à la compétition R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale

15.2 - Renouvellement d'adhésion à Zone Loisir Montérégie

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour modifier la résolution 2024-02-088 - Signature d'une entente intermunicipale d'entraide entre la Ville d'Acton Vale et la Ville de Saint-Hyacinthe

17.2 - Résolution pour demander un accès à la base de données des urgences environnementales

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (800, 4e Avenue)

18.2 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Beaugrand).

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1107, 1er Rang).

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-150

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante:

D'abroger la résolution 2024-03-134.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-04-151

4.1 - Demande de participation financière de la PRO

Attendu que madame Émilie Leblanc, animatrice de Vie étudiante à la polyvalente Robert-Ouimet et nouvellement impliquée dans le projet de la simulation d'accidents pour les finissants du Centre des Services scolaires de Saint-Hyacinthe;

Attendu que la survie de ce projet de simulation d'accident dépend de l'apport financier de précieux commanditaires et servira à défrayer les coûts pour l'organisation reliés à la location d'équipement, à la sonorisation, à l'éclairage, à la promotion, etc;

Attendu que madame Leblanc dépose une demande de participation financière, pour la continuité de cedit projet;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la polyvalente Hyacinthe-Delorme à titre de participation financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-152

4.2 - Demande du Centre de Bénévolat d'Acton Vale

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale veut organiser une journée d'activité musicale pour ramasser des dons au parc Roger-LaBrèque le samedi 24 août 2024 de 8h à 19h et en cas de pluie, remise au dimanche 25 août de 8h à 19h ;

Attendu que le Centre de Bénévolat soumet une demande pour :

- Avoir accès au parc Roger-LaBrèque;
- Fermeture de la rue Dubois ;
- Avoir accès à l'électricité nécessaire au branchement des instruments de musique et autres appareils ;
- Avoir accès aux salles de bain du sous-sol de la bibliothèque ;
- Avoir accès au réfrigérateur utilisé pour la vente de boissons lors des Mardis Chauds ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Centre de Bénévolat d'Acton Vale l'accès au parc Roger-LaBrèque, le samedi 24 août de 8h à 19h pour la tenue d'une journée d'activité musicale et remise au dimanche 25 août de 8h à 19h en cas de pluie;

D'autorise la fermeture de la rue Dubois seulement avec la fourniture de clôtures;

Que le Centre de Bénévolat possède une assurance responsabilité et en fournisse une copie à la Ville avant la tenue de l'activité;

D'autorise l'accès à l'électricité nécessaire au branchement des instruments de musique et autres appareils;

D'autoriser l'accès aux salles de bain du sous-sol de la bibliothèque;

D'autoriser l'accès au réfrigérateur utilisé pour la vente de boissons lors des Mardis Chauds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-153

4.3 - Demande d'appui de la FADOQ-Richelieu-Yamaska

Attendu que se tiendra la 47^e édition des jeux FADOQ de la région Richelieu-Yamaska, qui se déroulera du 12 avril au 30 mai prochain et que la FADOQ – RY sollicite la Ville d'Acton Vale à titre de partenaire, pour la tenue de cet événement;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la FADOQ de la région Richelieu-Yamaska, à titre de contribution pour la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2024-04-154

5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription d'une élue au 13e congrès annuel des Villages-Relais

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription d'UNE (1) personne au 13^e Congrès annuel des Villages-Relais, qui aura lieu du 29 au 31 mai 2024 à St-Donat;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge de la congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-155

5.3 - Renouvellement de l'adhésion - Fédération des Villages-Relais

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à la Fédération des Villages-Relais du Québec, pour l'adhésion du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-156

5.4 - Résolution pour mandater la firme EXP pour des services professionnels pour la surveillance des travaux - rue Bernier

Attendu que monsieur Olivier St-Amour, ingénieur, de la firme EXP a soumis une proposition de services professionnels pour la surveillance des travaux de la rue Bernier;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

De mandater la firme EXP pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de la rue Bernier;

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 900 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 à la firme EXP, pour la surveillance des travaux rue Bernier, selon la proposition datée du 23 février 2024;

De financer cette dépense de 10 900 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 005-2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-157

5.5 - Résolution pour mandater Cain Lamarre pour la rédaction d'une mise en demeure

Attendu que la Ville d'Acton Vale est préoccupée de l'état du terrain et de l'usage qui est fait dans le bâtiment situé sur le lot # 2 327 241 portant l'adresse civique 1100, rue Bernard à Acton Vale;

Attendu que l'inspecteur municipal a constaté que le terrain était jonché de débris de toutes sortes;

Attendu que l'inspecteur municipal a de plus constaté que l'immeuble et le bâtiment s'y trouvant étaient utilisés pour un usage industriel de « Classe E », bien que cet usage soit prohibé par la réglementation municipale dans la zone 401 où se trouve l'immeuble;

Attendu que malgré les avis et constats d'infractions, le propriétaire de l'immeuble, 9165-8534 Québec Inc. et son locataire occupant, Transport MLGL Inc., refusent, omettent ou négligent de se conformer à la réglementation municipale applicable;

Attendu qu'il est de l'intention de la Ville d'Acton Vale d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable sur son territoire;

Attendu les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale mandate ses procureurs, Cain Lamarre, afin de mettre en demeure le propriétaire et le locataire occupant de l'immeuble portant l'adresse civique 1100, rue Bernard à Acton Vale, de prendre les mesures nécessaires afin de respecter et de se conformer à la réglementation municipale applicable dans les 30 jours suivants la réception des mises en demeure;

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale mandate également ses procureurs, Cain Lamarre, afin d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés contre le propriétaire et le locataire occupant de l'immeuble portant l'adresse civique 1100, rue Bernard à Acton Vale, advenant leurs défauts de se conformer aux mises en demeure dans les délais prescrits, incluant les recours en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-158

**5.6 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par
Domaine du Cap**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Domaine du Cap, pour l'achat d'un panier-cadeau à la personnalité 2023 du club Lions d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-159

**5.7 - Demande de commandite pour la Fête nationale du Québec du 21
juin 2024 par CÉLÉBRONS ENSEMBLE**

Attendu que cette année, le comité organisateur de CÉLÉBRONS ENSEMBLE prendra en charge l'organisation de la Fête nationale du Québec;

Attendu que l'organisation d'un tel événement demande des mois de préparation et est tributaire des caprices de la météo alors, afin de parer à toute éventualité, le comité souhaiterait avoir accès au Centre sportif, en cas mauvais temps;

Attendu que le comité demande une commandite pour la location de l'aréna s'il doit opter pour cette deuxième option;

Attendu que le comité demande l'autorisation pour présenter deux demandes de permis de boisson pour l'événement soit une autorisation pour le Parc Donald-Martin et l'autre pour le Centre sportif;

Attendu que le comité soumet une demande de commandite d'un montant de 20 000 \$ afin d'assurer de bien couvrir toutes les dépenses;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'utilisation du Centre sportif en cas de pluie;

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à CÉLÉBRONS ENSEMBLE à titre de commandite, applicable sur la réservation du Centre sportif en cas de pluie;

D'autoriser à présenter deux demandes de permis de boisson pour l'événement;

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-477, à CÉLÉBRONS ENSEMBLE à titre de commandite pour l'organisation de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-160

5.8 - Résolution pour adopter le plan de sécurité civile mis à jour

Attendu que la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

Attendu que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

Attendu que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

Attendu que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

Attendu que le plan de sécurité civile de la Ville d'Acton Vale a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile ;

Attendu qu'il est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2024 ;

Attendu que les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et seront distribués aux membres de l'OMSC ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adopter le Plan municipal de sécurité civile mis à jour de la Ville d'Acton Vale ;

De transmettre une copie de la résolution à monsieur Antoine Gauthier, conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-161

5.9 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (parc Donald-Martin)

Attendu que la fête nationale aura lieu le vendredi 21 juin 2024;

Attendu que le comité de CÉLÉBRONS ENSEMBLE prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, de CÉLÉBRONS ENSEMBLE, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale le 21 juin 2024, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-162

5.10 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (Centre sportif)

Attendu que la fête nationale aura lieu le vendredi 21 juin 2024 au parc Donald Martin, mais en cas de pluie, aura lieu au Centre sportif;

Attendu que le comité de CÉLÉBRONS ENSEMBLE prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, de CÉLÉBRONS ENSEMBLE, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale le 21 juin 2024, au Centre sportif en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2024-04-163

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-02-2024 au 27-03-2024 	107 219.13 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 28-02-2024 au 27-03-2024 	199 395.39 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires, REER pour le mois de mars 2024 	146 739.61 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement par carte de crédit - Loisirs du 28-02-2024 au 27-03-2024 	000.00 \$
Liste des comptes à payer :	

• Pour le mois de mars 2024	456 944.74 \$
Grand Total	910 298.87 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-164

9.2 - Résolution pour autoriser la trésorière à effectuer un transfert budgétaire - Projet Marc-Aurèle

Attendu que les travaux de la rue Marc-Aurèle ont débuté en 2021 et que certains travaux sont nécessaires pour terminer le projet;

Attendu qu'un montant de 40 000 \$ pour des travaux de la rue Marc-Aurèle n'avait pas été budgété;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser la trésorière à compenser l'insuffisance budgétaire d'un montant de 40 000 \$ à même le poste budgétaire 55-991-10-000, aux surplus accumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-04-165

10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture de la police d'assurance pour les municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus des hauts fonctionnaires municipaux et de l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 593.03 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à BFL pour la police d'assurance pour les municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus des hauts fonctionnaires municipaux et de l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail, pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2024-04-166

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du salaire des juges suite à la compétition R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale

Attendu que les 16 et 17 mars dernier se tenait les compétitions R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale;

Attendu que durant cette compétition, dix-sept juges siégeaient et qu'il y aurait lieu de procéder aux paiements des salaires de ces derniers;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 577 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-701-27-419, à titre de salaire aux dix-sept juges présents lors de cette compétition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-167

15.2 - Renouvellement d'adhésion à Zone Loisir Montérégie

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs entend renouveler l'adhésion à Zone Loisir Montérégie pour l'année financière du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Zone Loisir Montérégie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 75 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-494 à Zone Loisir Montérégie, à titre d'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2024-04-168

17.1 - Résolution pour modifier la résolution 2024-02-088 - Signature d'une entente intermunicipale d'entraide entre la Ville d'Acton Vale et la Ville de Saint-Hyacinthe

Attendu que le 19 février 2024 le Conseil adopta la résolution 2024-02-088 pour autoriser la signature d'une entente intermunicipale d'entraide entre la Ville d'Acton Vale et la Ville de Saint-Hyacinthe et désigner les signataires;

Attendu que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente;

Attendu le départ de la directrice générale avant la signature de l'entente, ceci pourrait créer un problème légalement à l'entente;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De modifier la résolution 2024-02-088 pour que le maire ou en son absence le maire suppléant et **le directeur général** sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-169

17.2 - Résolution pour demander un accès à la base de données des urgences environnementales

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser messieurs Jean Fontaine, directeur incendie et Mario Daragon, assistant-directeur à demander un accès à la base de données des Urgences Environnementales, en vertu de l'article 200 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), au programme des urgences environnementales et Changement Climatique Canada (ECCC);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser messieurs Jean Fontaine et Mario Daragon à demander un accès à la base de données des Urgences Environnementales, en vertu de l'article 200 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), au programme des urgences environnementales et Changement Climatique Canada (ECCC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-04-170

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (800, 4e Avenue)

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Mme Danika Beauchemin	Demande de quel genre de bac il s'agit dans la demande.
-----------------------	---

Attendu qu'Immobilière SHQ / Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, propriétaire de l'immeuble situé au 800, 4^e Avenue à Acton Vale, présente une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2 afin que soit autorisée la construction d'un enclos pour bacs à ordures et a recyclage dans la cour avant de l'immeuble. Cet immeuble est utilisé à une fin résidentielle multifamiliale;

Attendu que l'article 6.2.2 du règlement de zonage 069-2003 ne permet pas de localiser un enclos à ordure dans la cour avant d'un immeuble et que ce genre de construction n'est autorisé que dans les cours latérales et arrière;

Attendu que les bacs sont présentement localisés sous la marquise de l'entrée principale et que le choix de cet emplacement représente un risque au niveau de la sécurité incendie;

Attendu que Immobilière SHQ / Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton ont déjà bénéficié d'une dérogation mineure concernant la localisation d'un enclos à déchets dans la cour avant pour une autre de leur propriété à Acton Vale et que les travaux ont été réalisés dans les règles et dans le respect de leur engagement;

Attendu que l'aménagement proposé aura pour effet de réduire l'impact visuel par l'ajout d'une clôture munie de lattes intimité ainsi que d'un écran végétal constitué d'arbustes;

Attendu la recommandation No: 011-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 mars 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 011-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée conditionnellement à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les plans déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-171

18.2 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Beaugrand).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

Mme Huguette Desmarais	Concernant la dérogation de 1.12 mètres, demande pourquoi à leur dernière demande, celle-ci n'avait pas été demandée.
M. Claude Champagne	Demande si ces derniers respecteront les normes.

Attendu que la représentante de la compagnie 9427-8876 Québec Inc. présente une demande de dérogations mineures au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3 concernant un projet d'opération cadastrale visant à créer deux nouveaux lots à partir du lot 2 327 184 du Cadastre du Québec sur lequel est présentement érigée une résidence multifamiliale de 4 logements;

Attendu que ce projet consiste à créer un lot à partir de la partie inoccupée du terrain pour y construire une résidence trifamiliale. Le projet de lotissement requiert l'approbation de trois dérogations mineures, soit :

- i. Le lot projeté numéro 1 aurait une largeur de 17.37 m au nord le long de la rue Beaugrand alors que l'article 5.3 stipule que la largeur

minimale d'un lot prescrite pour une résidence multifamiliale de 4 logements est de 21 m, soit une dérogation de 3.63 m au niveau de la largeur.

- ii. Le lot projeté numéro 1 aurait une largeur de 19.88 m au sud le long de la rue Landry alors que l'article 5.3 stipule que la largeur minimale d'un lot prescrite pour une résidence multifamiliale de 4 logements est de 21 m, soit une dérogation de 1.12 m au niveau de la largeur.
- iii. Le lot projeté numéro 2 aurait une superficie de 551.3 m² alors que l'article 5.3 stipule que la superficie minimale d'un lot prescrite pour une résidence trifamiliale est de 557 m², soit une dérogation de 5.7 m² au niveau de la superficie.

Attendu que le requérant s'est vu refuser les dérogations demandées lors de la présentation d'une première version du projet et que le dossier a été retravaillé en prenant en considération les recommandations émises par le CCU, notamment au niveau de la réduction du nombre de logements projetés permettant ainsi une meilleure intégration du bâtiment et de l'aire de stationnement en vertu de l'espace disponible;

Attendu que le promoteur accepte de fermer l'entrée charretière donnant sur la rue Landry en proposant d'aménager une seule voie d'accès située du côté de la rue Beaugrand, ce qui évitera une circulation transversale entre les deux rues et améliorera la sécurité;

Attendu la recommandation No: 012-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 mars 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De reporter le point à une séance ultérieure afin de procéder à des vérifications supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-172

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1107,1er Rang).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

M. Claude Champagne	Demande où est située la dérogation, à l'avant ou à l'arrière.
---------------------	--

Attendu que les propriétaires du 1107, 1er Rang présentent une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une nouvelle résidence visant à remplacer une résidence incendiée à cette dite adresse;

Attendu que la résidence projetée serait située à 9.10 m de la ligne avant alors que l'article 2.3.2 du règlement de zonage 069-2003 stipule qu'une marge de

recul avant de 12 m doit être maintenue, soit un empiètement dérogatoire de 2.9 m dans la marge de recul avant;

Attendu qu'une ligne électrique traverse la propriété d'est en ouest et que, selon la déclaration de l'arpenteur-géomètre au dossier, elle devrait être déplacée pour respecter la marge de recul prescrite;

Attendu que la maison incendiée était implantée à 10.63 m de la ligne avant et qu'un droit acquis au niveau de l'implantation pourrait être invoqué pour la reconstruction de la nouvelle maison, nous pourrions figurer que l'empiètement dérogatoire est de seulement 1.53 m;

Attendu qu'il n'y a aucune résidence à proximité de l'immeuble visé par la demande, il n'y a donc aucun préjudice occasionné au voisinage;

Attendu la recommandation No: 015-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 mars 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 015-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 32.

M. Claude Champagne	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi sur la rue Leclerc les 8 logements sont autorisés, mais que sur la rue Dunken, seulement les 3 logements sont autorisés.• Demande si c'est autorisé la possession des conteneurs, wagon ou conteneur construction.• Demande s'il y a des règles concernant les haies de cèdres.
---------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 47.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-sept minutes (20; 47).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date